



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 27 JUIN 2024

Références à rappeler :

*Service du conseil
et du contentieux
D 200*

OBJET : CULTURE

39) Médiathèques

Don de livres et/ou de CD à des associations ivryennes
ou des structures partenaires

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	49
Présents	26
Absents représentés	9
Absents excusés	8
Absents non excusés	6

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE VINGT-SEPT JUIN à DIX-HUIT HEURES ET TRENTE-NEUF MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le DIX-SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

Nota bene : les points numérotés de 1 à 70 dans l'ordre du jour ont été examinés en séance dans l'ordre suivant : 33 à 35 - 1 à 10 - 13 à 15 - 12 - 16 - 11 - 17 à 32 - 36 à 70.

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND, Mme BERNARD, M. RHOUMA, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX, Mme OUDART, M. OURABAH BERTOUT (à partir du vote du point 16), Mme CHOUAF (à partir du vote du vœu), M. GASSAMA, Mme PIERON (jusqu'au vote du point 5), M. PRIEUR, Mme KIROUANE, M. SPIRO, M. QUINET, Mme adjoints au Maire.

Mmes GILIS, DORRA, M. FAVIER, Mmes LALANDE, BLONDET (à partir du vote du vœu), M. MRAIDI (jusqu'au vote du point 67), M. MALHEIRO, Mme BOUFALA (à partir du vote du vœu et jusqu'au point 62), Mme HALLAF-ISAMBERT, MEDEVILLE, M. MASTOURI, Mme RAER, MM. FOURDRIGNIER (à partir du vote du vœu), BOUILLAUD (à partir du vote du vœu), Mme OUABBAS, (à partir du point 1), Mme LE FRANC (à partir du vote du point 28), Mme BOULKROUN, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme MISSLIN, adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX
M. OURABAH BERTOUT, adjoint au Maire, représenté par M. GASSAMA (jusqu'au vote du point 12)
Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO (à partir du vote du point 6),
Mme BOUFALA, conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH (jusqu'au vote du secrétaire de séance et à partir du point 63)
Mme PETER, conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND
Mme MEDDAS, conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF (à partir du vote du vœu)
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI (jusqu'au vote du point 67)
M. KHALED, conseiller municipal, représenté par M. PRIEUR
M. BADI, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD
M. GUESMI, conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI
M. HARDOUIN, conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN

ABSENTS EXCUSES

Mme CHOUAF, adjointe au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
Mme MEDDAS, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
Mme BLONDET, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. DANSOKO, conseiller municipal
M. BAMBA, conseiller municipal
Mme MACALOU, conseillère municipale
Mmes DIARRA, conseillère municipale
M. MOKRANI, conseiller municipal
M. MRAIDI, conseiller municipal (à partir du point 68)
M. SEBKHI, conseiller municipal (à partir du point 68)

ABSENTS NON EXCUSES

M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. BOUILLAUD, conseiller municipal, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
Mme LE FRANC, conseillère municipale, (jusqu'au vote du point 27),
Mme OUABBAS, conseillère municipale, (jusqu'au vote du point 35),
M. AUBRY, conseiller municipal
Mme KAAOUT, conseillère municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire,

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(unanimité)

CULTURE

39) Médiathèques

Don de livres et/ou de CD à des associations ivryennes ou des structures partenaires

LE CONSEIL,

sur la proposition de Madame Méhadée BERNARD, Adjointe au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

considérant la volonté de la municipalité d'utiliser Ivry-en-Fête et la fête du quartier du Plateau-Monmousseau pour céder aux Ivryennes et Ivryens des ouvrages et collections peu utilisés, en contrepartie d'une très modique somme (0,50 - 1 ou 5 €),

considérant qu'il y a, chaque année, à l'issue de ces fêtes, des invendus nécessitant d'être remisés à la réserve de la médiathèque du centre-ville,

considérant l'intérêt pour les médiathèques d'accompagner la volonté de certaines associations d'utiliser des ouvrages et collections invendus pour leurs activités,

considérant l'intérêt de pouvoir les leur céder gratuitement à condition qu'ils viennent les récupérer à l'issue de ces fêtes,

vu l'avis de la commission la ville qui émancipe du 17 juin 2024

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le don des invendus d'ouvrages et de collections des médiathèques d'Ivry à des associations Ivryennes, qui devront être inscrites sur la plateforme dédiée aux associations de la Ville, ou à des structures partenaires.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE -1 JUIL. 2024

RECU EN PREFECTURE

LE -1 JUIL. 2024

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE -1 JUIL. 2024

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240627-DEL20240627_39-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024